

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à la Directrice
Générale des Services**

DAJ-2026.03.03.01

La Présidente de Nantes Université

VU le Code de l'Education ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021 ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} février 2023 portant renouvellement de Madame Laurianne SCHLAEPPPI aux fonctions de Directrice Générale des Services de Nantes Université pour une dernière période de 4 ans à compter du 1^{er} Février 2023 jusqu'au 31 janvier 2027 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à **Madame Laurianne SCHLAEPPPI**, Directrice Générale des Services de Nantes Université, à l'effet de signer en mon nom tout document relatif à l'ensemble de mes attributions, à l'exception de ceux liés aux sections disciplinaires et des arrêtés de nomination des Maîtres de conférences.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale des Services, délégation de la Présidente de Nantes Université est donnée pour les mêmes actes objets du présent arrêté à **Monsieur Boris ROMAN-DUBREUCQ**, Directeur Général Adjoint Environnement social et institutionnel, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à **Monsieur Jérôme GASTINEAU**, Directeur Général Adjoint Formation et Vie de campus.

ARTICLE 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication jusqu'à la fin du mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires.

ARTICLE 4 : L'Agent comptable est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 3 Mars 2026

La délégante,

Les délégataires,

Laurianne SCHLAEPPI

*Directrice Générale des Services de Nantes
Université*

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Boris ROMAN-DUBREUCQ,

*Directeur Général Adjoint Environnement social et
institutionnel*

Jérôme GASTINEAU,

*Directeur Général Adjoint Formation et vie de
campus*

Transmis à la Rectrice et publié le :